

Bénéficiez de l' **EcoPrime**

**pour toutes vos opérations Standardisées
d'Économies d'Énergies**

- ▶ Secteur du bâtiment résidentiel,
- ▶ Secteur du bâtiment tertiaire,
- ▶ Secteur Transport.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Contexte environnemental

dans le cadre de la loi programme d'orientation de la politique énergétique du 13 juillet 2005 et ses textes :

- ▶ Economiser de l'énergie pour réduire vos émissions de gaz à effet de serre,
- ▶ Concilier un cadre de vie confortable et le respect de l'environnement,
- ▶ Mettre en place des investissements pertinents et performants pour réduire votre facture énergétique.



Étapes d'obtention de l'Écoprime

- ▶ Le professionnel vous remet un devis,
- ▶ A l'acceptation du devis, vous et le professionnel remplissez une attestation de fin des travaux dûment complétée, disponible auprès de Granjon combustibles et obligatoirement signée par vous même et le professionnel,
- ▶ Votre dossier devra respecter les conditions d'éligibilité aux certificats d'économie d'énergie afin qu'il puisse être accepté par l'administration,
- ▶ Granjon Combustibles vous verse les aides sous condition de validation de votre dossier par l'administration compétente (3 à 6 mois).



Conditions d'attribution et d'éligibilité

- ▶ La liste des investissements éligibles sont disponibles en contactant l'Ets Granjon Combustibles. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/2-le-secteur-du-batiment-tertiaire.html>
- ▶ Aides proposées selon les barèmes en vigueur,
- ▶ Aides modulables en fonction de la localisation du projet,
- ▶ Opérations éligibles 11 mois maximum après la fin des travaux,
- ▶ Obtention de l'aide Ecoprime sous réserve de la fourniture de tous les justificatifs requis,
- ▶ Un même dossier ne peut être traité qu'une seule fois dans le cadre du dispositif CEE et ne peut être transmis à un tiers.



**ZI du Bas Rollet - Avenue B. Fourneyron
42480 LA FOUILLOUSE
Tél : 04 77 55 43 84 - Fax : 04 77 55 67 77
www.granjoncombustibles.fr**